

Mieux vivre l'hospitalisation et bien préparer le retour

Plus on vieillit, plus les troubles de santé risquent de s'ajouter les uns aux autres. Et malheureusement, quand la prise en charge médicale est trop importante, quand une intervention chirurgicale devient nécessaire, ou en cas d'accident (chute...), il faut parfois être hospitalisé : une situation souvent déstabilisante, pour la personne âgée elle-même comme pour son entourage. Il vaut donc mieux être prêt, en ayant pensé à tout et tout préparé dans le calme.

Si l'hospitalisation est programmée (intervention chirurgicale prévue), il est plus facile de se préparer et de s'organiser, pour la durée de l'hospitalisation comme pour le retour. En urgence, le patient doit quitter très rapidement son domicile pour bénéficier d'un diagnostic et de soins adaptés en établissement hospitalier : un cas de figure qui peut arriver à tout le monde, mais qu'il vaut mieux avoir préparé « au cas où ».

Ce document vous aide à vivre votre hospitalisation (programmée ou non) dans les meilleures conditions, et surtout à préparer au mieux le retour à votre domicile.

Le rôle de l'hôpital est d'accueillir les urgences, de diagnostiquer la pathologie et de la prendre en charge, d'en organiser le traitement et le suivi pendant l'hospitalisation, mais aussi après celle-ci, en s'assurant de la continuité des soins. Certains établissements ont des sections de soins de suite (= convalescence) qui permettent de consolider l'état du malade avant son retour au domicile.

Que vous passiez ou non par ces services, vous devez toujours pouvoir bénéficier d'une prise en charge lors de votre retour à la maison – votre entourage familial a d'ailleurs un rôle-clé à jouer pour que tout se passe au mieux.



Avant une hospitalisation programmée

Vous savez que vous devez être hospitalisé (e), et vous savez à quelle date. Que ce soit en hôpital ou en clinique privée, n'oubliez pas de :

- Demander à l'équipe médicale de l'hôpital ou de la clinique (ou à votre médecin traitant) quelle est la durée prévisible de votre hospitalisation, et si des soins de suite ou de convalescence sont prévus ou non.
- Demander au service social de l'hôpital ou de la clinique quelles aides seront possibles lors de votre retour au domicile.
- Demander à votre caisse de Sécurité Sociale et à votre mutuelle quel montant restera éventuellement à votre charge.
- Si vous bénéficiez déjà de services à domicile, il faut penser à prévenir toutes les personnes et structures concernées de vos dates d'hospitalisation et de retour (aide à domicile et/ou repas à domicile et/ou infirmière et/ou SSIAD, kinésithérapeute...). Si vous êtes vous-même aidant, si vous avez une personne à charge dont il faut s'occuper en votre absence, il faut aussi vous organiser à l'avance (idem si vous avez un animal domestique).

***Vous n'avez pas prévu d'être hospitalisé(e) ?
Une urgence peut arriver.***

*Recopiez sur le mémo page 8 les coordonnées
de votre entourage, de votre médecin traitant,
des services à domicile dont vous bénéficiez, etc.*

Lors de votre entrée à l'hôpital (ou en clinique)



- Réunir et apporter toutes les pièces administratives et financières utiles et à jour (Carte Vitale et attestation papier, carte de mutuelle).
- Réunir et apporter vos informations médicales (dernières ordonnances, radios, analyses, compte-rendus médicaux, coordonnées du médecin traitant...).
- Faire la liste de la personne à prévenir (famille par exemple), de la personne qui coordonne votre maintien à domicile (si vous bénéficiez déjà de services à domicile), d'une personne « de confiance ».
- Demander à rencontrer le plus rapidement possible l'assistante sociale de l'établissement (ou le cadre de santé ou la secrétaire médicale du service, s'il n'y a pas de service social).

*C'est dès votre entrée à l'hôpital (ou en clinique) que votre entourage doit se préoccuper de votre sortie.
Cela ne s'improvise pas... et cela prend du temps !*



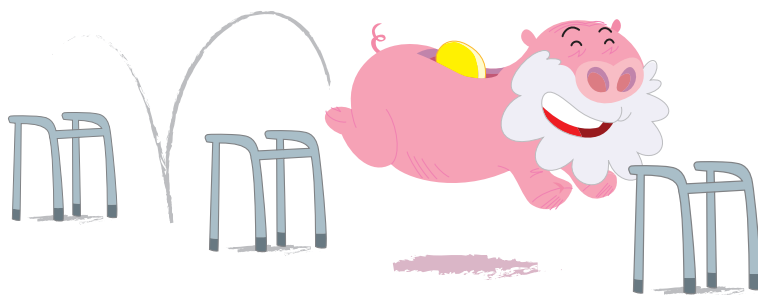
Pendant votre hospitalisation

La réussite d'une hospitalisation, même de courte durée, dépend en grande partie de la préparation le plus tôt possible de votre sortie.

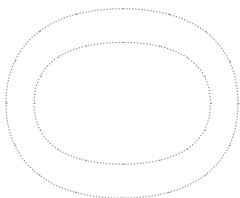
- Faire le point avec l'assistante sociale ; votre entourage doit aussi vous aider à anticiper votre sortie (solutions de prise en charge à domicile ou entrée en institution...).
- Le transfert éventuel en établissement de soins de suite (convalescence) ou l'hospitalisation à domicile (H.A.D.) sont des prescriptions médicales. Le service social de l'hôpital (ou le cadre de santé en clinique privée) vous aidera à mettre en place ce projet global.
- Dès que votre retour au domicile est programmé, le service social de l'hôpital (ou le cadre hospitalier en clinique privée) et/ou votre famille peuvent vous aider à recenser les aides, les prestations et les services de proximité existants. *Voir à ce sujet le Géronto-Guide (guide des structures et services) édité par le CLIC Métropole Nord-Ouest.*

*N'oubliez pas de demander votre **bulletin de sortie de l'hôpital ou de la clinique** : vous en aurez besoin pour bénéficier d'aides après votre hospitalisation.*

- Aides du Conseil Général / Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile ou en établissement (en urgence ou non) : s'adresser au service social de la structure ou vous êtes hospitalisé(e). Attention : si vous bénéficiez déjà de l'APA, il faut prévenir le Conseil Général du Nord de votre changement de situation.
- Aides des caisses de retraite : Plan d'Actions Personnalisé (PAP) et ARDH (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation) : voir avec l'assistante sociale de l'hôpital ou de la clinique (ou le cadre de santé, s'il n'y a pas de service social) si vous pouvez en bénéficier.
- Dans le cadre des garanties « accidents de la vie » ou d'une assurance dépendance, votre mutuelle et/ou votre assurance peuvent aussi vous aider.
- En cas de prescription de prise en charge de transport médicalisé et/ou de matériel médical : contacter votre caisse de Sécurité Sociale et votre médecin traitant.



Numéros utiles

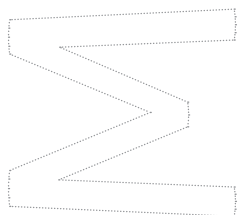


● Personne à prévenir : _____

● Représentant légal (si vous bénéficiez d'une mesure de protection) :

● Médecin traitant : Dr _____

● Structure d'aide à domicile :



● Infirmier(e) : _____

● Kinésithérapeute : _____

● Pharmacien : _____

● SSIAD : _____

● Repas à domicile : _____

● Personne qui peut s'occuper de mon domicile et/ou de mon animal domestique en mon absence :

● N° de dossier APA : _____

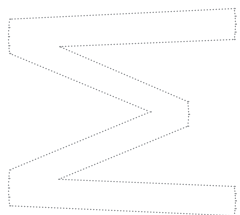
● Régime général de retraite (ou autre) :

(Si vous ne le connaissez pas, les coordonnées sont notées sur votre dernière déclaration de revenus)

● Mutuelle (si vous en avez une) :

CLIC Métropole Nord-Ouest : 100, rue du Général Leclerc -
 BP 70013 - 59871 Saint-André Cédex - Tél. 03.20.51.60.83
 Fax : 09.81.08.60.83 - E-mail : clicmno@gmail.com

● CCAS de ma commune : _____



Liste des coordonnées et de leurs services sociaux

● **GHICL (Groupement Hospitalier de l'Institut Catholique de Lille)**

Hôpital Saint Vincent de Paul

Boulevard de Belfort

59000 LILLE

Téléphone : 03.20.87.48.48

Service social :

Téléphone : 03.20.87.48.10

Fax : 03.20.87.45.45

Hôpital Saint Philibert

Rue du Grand But

59160 LOMME

Téléphone : 03.20.22.50.50

Service social :

Téléphone : 03.20.22.50.43

Fax : 03.20.00.54.39

● **CHRU de Lille**

2, rue Oscar Lambret

59000 LILLE

Téléphone : 03.20.44.59.62

Délégation du service social

Téléphone : 03.20.44.42.32

Fax : 03.20.44.45.09

Service social des urgences de l'hôpital Roger Salengro

Rue Emile Laine 59000 LILLE

Téléphone : 03.20.44.48.11

Fax : 03.20.44.41.13

Service social de l'hôpital gériatrique « Les Bateliers »

Rue des Bateliers 59000 LILLE

Téléphone : 03.20.44.50.19

ou 03.20.44.45.85 ou 03.20.44.55.82

Fax : 03.20.44.49.58

● **Centre Oscar Lambret**

3, rue Frédéric Combemale

59000 LILLE

Téléphone : 03.20.29.59.59

Service social

Téléphone : 03.20.29.55.86

Fax : 03.20.29.55.74

● **HPM**

Polyclinique du Bois

44, avenue Max Dormoy 59000 LILLE

Standard : 0826.20.56.00

Clinique du Croisé-Laroche

199, rue de la Rianderie

59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Standard : 0826.20.72.25

● **Clinique de la Louvière**

69, rue de la Louvière

59000 LILLE

Téléphone : 0826.30.70.00

Service social :

Téléphone : 03.20.15.77.01

Fax : 03.20.15.77.80



● **Maison Médicale Jean XXIII**

3, place Érasme de Rotterdam
59160 LOMME

Téléphone : 03.20.88.81.55

Service social :

Téléphone : 03.20.88.81.80

Fax : 03.20.88.81.56

● **Clinique de la Mitterrie**

195, rue Adolphe Defrenne
59160 LOMME

Téléphone : 03.20.22.64.00

Service social :

Téléphone : 03.20.22.64.96

Fax : 03.20.22.33.09

● **Clinique de Villeneuve d'Ascq**

109, rue d'Hem
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Téléphone : 03.20.05.70.00

Service social :

Téléphone : 03.20.05.70.00

Fax : 03.20.05.71.44

● **Centre de Gériatrie
Intercommunal « Le Molinel »**

2, rue Salvador Allende
59290 WASQUEHAL

Téléphone : 03.20.89.65.65

Service social :

Téléphone : 03.20.89.65.09

Fax : 03.20.89.65.68